



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

## **DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2023-132**

### **Conseil municipal du 18 décembre 2023**

**Le Lundi Dix-Huit Décembre Deux Mil Vingt Trois à Dix Huit Heures Trente**, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

**Présents :** Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Christine RAMIREZ, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Jean-Noël GRIFFISCH, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

**Absents :** Carine MATHIEU

**Excusé(s) :** Isabelle BOURSE, Nabil ZEROUAL et Katharina THOMAS.

**Pouvoirs :** Isabelle BOURSE pour Rémy ORHON, Nabil ZEROUAL pour Séverine LENOBLE ET Katharina THOMAS pour Myriam RIALET.

Ont été désignés secrétaires de séance : M<sup>me</sup> Séverine LENOBLE et M. André-Jean VIEAU.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents ou représentés : 34

Date de la convocation : 12 décembre 2023

Date de la publication : 20 décembre 2023

## **2023-132 - CULTURE – CONVENTIONS DE PARTENARIAT QUADRIpartite AVEC L'ASSOCIATION LE MAT**

**Rapporteur : Christine RAMIREZ**

L'association le MAT, Centre d'art contemporain du Pays d'Ancenis, a pour mission la promotion de l'art contemporain. Son projet artistique vise, en lien avec le Projet culturel de territoire du Pays d'Ancenis 2022-2026 :

- Le soutien à la création par la rémunération, la production d'œuvres et l'accueil des artistes en résidence.
- L'organisation d'expositions dans l'ancien presbytère de Montrelais, dans la Chapelle des Ursulines, et tout autre lieu possible sur le Pays d'Ancenis.

- La médiation de l'art contemporain à travers des actions de sensibilisation et d'éducation culturelle et artistique, l'organisation d'ateliers de pratique artistique et de stages aussi bien à destination du public scolaire, du jeune public que du grand public
- L'ouverture à l'art contemporain au plus grand nombre dans la dynamique de l'Economie Sociale et Solidaire et aller à la rencontre de nouveaux publics éloignés de la culture.

Depuis 2020, la commune subventionne l'association au travers d'une convention quadripartite associant le MAT, la COMPA, Montrelais et Ancenis-Saint-Géréon.

La présence d'un centre d'art contemporain comme le MAT bénéficie naturellement au territoire communal par l'exigence artistique de ses propositions et par l'apport d'expertises, d'idées et de contacts utiles aux divers partenaires : services municipaux, associations, chercheurs, artistes...

La commune reconnaît la qualité du projet du MAT et inscrit ses attentes dans le cadre de la programmation 2024-2026 annexée à cette convention.

La présentation d'une exposition par an est prévue à la chapelle des Ursulines, accessible au grand public et assortie d'actions de médiation servant une accessibilité au plus grand nombre des œuvres ou du contenu présentés.

À travers les bilans présentés, la commune sera attentive :

- à la cohérence avec le projet culturel de la commune
- à la bonne articulation des propositions avec celles des acteurs de la commune
- au rayonnement du territoire en lien avec les actions engagées.

Il est proposé que la commune subventionne le fonctionnement de l'association à hauteur de 11 500€ par an en 2024, 2025 et 2026. Des subventions de projets pourront également être accordées suivant les priorités définies annuellement.

La commune met également à disposition de l'association des bureaux, à l'année, et la Chapelle des Ursulines, suivant un planning défini avec le service culturel. Une convention de mise à disposition sera signée annuellement, pour préciser :

- que la commune, restant propriétaire du site des Ursulines, continuera à assumer les charges de fonctionnement (fluides, contrats de maintenance, entretien)
- que la mobilisation du service culturel fera l'objet d'une prestation facturée à l'association.

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** les précédentes conventions avec la COMPA, la commune de Montrelais et l'association le MAT couvrant la période 2020-2022 d'une part, et celle couvrant l'année 2023 d'autre part ;

**VU** le projet de convention de partenariat proposé pour 2024-2026 annexé à la présente ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune de poursuivre son soutien aux activités du MAT bénéficiant aux habitants d'Ancenis-Saint-Géréon ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt du projet artistique et associatif du Centre d'Art, aussi bien pour la commune que pour le Pays d'Ancenis ;

Après avis de la commission culture patrimoine du 6 décembre 2023 ;

**Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :**

Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Abstentions : 1

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

**APPROUVE** la poursuite du partenariat avec l'association le MAT.

**APPROUVE** la convention quadripartite de partenariat 2024-2026 telle qu'annexée à la présente délibération.

**S'ENGAGE à inscrire** aux budgets prévisionnels 2024, 2025, 2026 les crédits nécessaires au versement de la subvention prévue à la convention susmentionnée.

**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, notamment les éventuels avenants.

Pour extrait,  
Le Maire,  
**Rémy ORHON**



**Les secrétaires de séance,**  
André-Jean VIEAU



Séverine LENOBLE



Publication sur le site internet le :  
Transmission au contrôle de légalité le :

**20 DEC. 2023**

